



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET PATRIMOINE
DFCAJPI_2026_0168

Défense devant le Tribunal Administratif
suite au référé suspension et recours pour
excès de pouvoir dirigé contre le bulletin
de paie d'un agent

Décision municipale prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°7 du 28 mars 2026 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. Jean-Marie VUYLSTEKER, Conseiller délégué auprès du Maire, n°2026-115 du 28 mars 2026,

Considérant que les 5 et 8 juin 2026, Monsieur BOUISSA Rachid a intenté devant le Tribunal Administratif de Lille un recours en annulation assorti d'un référé suspension dirigé contre son bulletin de paie de mai 2026 – instances 2606184-9 & 2606168-1.

Considérant qu'il convient de défendre à ces actions.

DECIDONS

- de défendre la Ville devant le Tribunal Administratif de Lille ;
- de confier la représentation de ses intérêts à Maître Pierre-Olivier GUILMAIN, Avocat, 21 rue Pasteur, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, titulaire du marché 24-145 ;
- de prendre en charge les frais et honoraires d'avocat aux forfaits respectifs de 1620€TTC et 1 800 € TTC, sur la ligne budgétaire 1358 – Nature 6227 – Fonction 020.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 30 juin 2026

Envoyée en Préfecture le 15/07/2026
Publiée sur le site de la Ville le

Par délégation du Maire
Jean-Marie VUYLSTEKER

Conseiller Délégué auprès du Maire en
charge notamment des Affaires Juridiques

